



Rapport d'activités - Accord famille 2021

Introduction

Le 1^{er} janvier 2021, Accord Famille s'inscrit officiellement comme nouvelle structure dans le cadre des procédures de séparations conflictuelles.

Accord Famille vise à offrir une alternative à la procédure judiciaire en introduisant une nouvelle approche du soutien à la coparentalité et à la relation parent enfant dans le canton de Vaud. L'intervention pluridisciplinaire en réseau et la collaboration directe avec les avocats, les juges et partenaires directs sont une des priorités dans la démarche proposée par Accord Famille.

Accord Famille propose un espace neutre permettant d'accompagner chaque famille dans son processus en s'adaptant au maximum aux besoins de l'enfant.

Création d'Accord Famille

L'année 2020 a été marquée par la présentation de notre structure auprès des différents partenaires sociaux ; DGEJ, avocats des affaires familiales et juges. C'est depuis 2019, que Théry Zufferey & Céline Favre - cofondatrices d'Accord Famille - ont accompagné plusieurs familles dans l'exercice du droit de visite, dans le cadre d'un projet-pilote.

Ces différentes démarches ont relevé la demande croissante d'une prise en charge individualisée des familles dans le cadre de rupture de liens entre un parent et son enfant.

Les axes principaux d'Accord Famille se développent et notre structure est officialisée le 1^{er} janvier 2021.

Durant l'année 2021, Accord Famille a développé sa collaboration avec les partenaires suivants :

Justice de Paix de Lausanne, du district de Nyon et du district de Lavaux-Oron
Tribunal d'arrondissement de Lausanne, de la Côte, de La Broye et du Nord vaudois.

En parallèle aux instances judiciaires, les avocats spécialisés en droit des affaires familiales, le service de l'Unité évaluation et missions spécifiques (UEMS) ainsi que plusieurs assistants sociaux de la DGEJ ont pris contact avec notre structure pour des demandes d'informations ou pour nous adresser des familles.



Familles accueillies

Cette année, Accord Famille a accueilli et accompagné 34 Familles, dans ses locaux situés à Chexbres et au centre de Lausanne. Dans la majorité des cas, les raisons qui ont nécessité le recours à notre structure relèvent des besoins suivants :

Mise en place d'une médiation avec pour objectifs : détermination du droit de garde/visite, convention de divorce, reprise du lien parent enfant, amélioration de la communication parentale, reprise du lien parent/enfant adulte.

Mise en place de thérapie de coparentalité dans le cadre d'un mandat de curatelle ou d'une ordonnance de thérapie de coparentalité avec pour objectifs : amélioration de la communication et de l'organisation parentale autour de l'enfant à la suite d'une séparation.

Mise en place de relation médiatisée parent enfant dans le cadre d'un travail centré sur la coparentalité avec pour objectifs la reprise et/ou le maintien du lien dans le cadre d'une séparation conflictuelle ; pour donner suite à une prise en charge (telles que les Points Rencontre, les Boréales ou Trait d'Union) afin d'autonomiser la relation parent enfant ou également dans l'attente d'une place dans les structures spécialisées dans les droits de visites.

Statistiques générales

34 familles ont bénéficié des prestations d'Accord Familles.

Dans le cadre des médiations, 8 familles ont été accompagnées avec un suivi allant de 2 à 6 mois

Dans le cadre des mandats de curatelles 308 al.1 et 2 et des thérapies de coparentalité, 5 familles ont été suivies.

Dans le cadre des relations médiatisées parent enfant (en parallèle ou non à un travail de coparentalité), 21 familles ont été accompagnées, avec un suivi allant de 3 mois à une année.

La majorité des familles vivent dans la région lémanique, avec une distribution géographique allant de la région de la Côte à la Riviera et Chablais.

Conclusion – évolution

Dès le premier semestre 2021, Accord Famille a démarré la prise en charge des familles dans des locaux situés à Chexbres – siège de la structure – les mardis et mercredis. En vue des demandes croissantes de nos partenaires, et dès l'été 2021, Accord Famille a eu la chance de bénéficier de locaux situés au centre de Lausanne (rue du Maupas et avenue de Ruchonnet).

Dès les premiers mois de l'année en cours, nous avons choisi de réajuster nos prestations en centrant nos prestations sur trois axes principaux : la coparentalité, les relations médiatisées,



la médiation. Nous avons pu accueillir les familles lundi, mardi et mercredi en journée, jeudi et vendredi après-midi, ainsi qu'une fois par mois le samedi.

Notre expérience a mis en lumière l'évolution de l'accueil des situations concernées par la médiatisation des relations parent enfant au domicile, dans nos locaux et à l'extérieur. En effet, nous avons souhaité répondre aux besoins des familles en proposant une intervention spécifique selon le contexte familial, afin que chaque parent puisse développer ses compétences parentales et accueillir son enfant dans un cadre le plus adéquat possible.

En tant que structure innovatrice dans l'accueil des familles en situation de rupture familiale, nous souhaitons renforcer la collaboration déjà existante avec nos différents partenaires (DGEJ, avocats, médiateurs, tribunaux et justice de Paix).

Nous visons également la recherche de locaux encore plus adaptés et accessibles en transports publics (trains ou bus), desservant à la fois les régions de la Riviera-Chablais, Lausanne et la Côte.

Chexbres, le 15 janvier 2022

Théry Zufferey & Céline Favre,
Co-fondatrices

-